

Analyse hybride des modalités volitives en français : une articulation tesnière-gosselinienne

Nathan Welter

Université de Lorraine

Centre de Recherche sur les Médiations (UR 3476)

« Construire une phrase, c'est mettre la vie dans une masse amorphe de mots en établissant entre eux un ensemble de connexions. » Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, 1959 : 12, § 9.

Résumé

Cette étude propose une articulation méthodologique entre l'approche de dépendance de Tesnière (1959) et le modèle paramétrique développé par Gosselin (2010) pour l'analyse des modalités volitives en français. Bien que ces deux cadres théoriques relèvent traditionnellement de domaines linguistiques distincts – syntaxe structurale d'une part et sémantique modale de l'autre – nous nous proposons d'explorer leur compatibilité théorique. L'hypothèse centrale de notre recherche postule que cette articulation permet de montrer l'influence des paramètres modaux sur les propriétés structurelles, permettant ainsi une modélisation syntaxico-sémantique des modalités volitives.

Mots-clés : *modalités volitives, syntaxe de dépendance, sémantique paramétrique, interface syntaxe-sémantique.*

Abstract

This study proposes a methodological link between Tesnière's dependency approach (1959) and the parametric model developed by Gosselin (2010) for the analysis of volitional modalities in French. Although these two theoretical frameworks traditionally belong to distinct linguistic domains – structural syntax on the one hand and modal semantics on the other – we propose to explore their theoretical compatibility. The central hypothesis of our research posits that this articulation makes it possible to show the influence of modal parameters on structural properties, thus enabling a syntactic-semantic modelling of volitional modalities.

Keywords: *volitional modalities, dependency syntax, parametric semantics, syntax-semantics interface.*

Introduction

L'étude des modalités en linguistique a longtemps fait l'objet d'une fragmentation entre approches syntaxiques, centrées sur les mécanismes formels, et approches sémantiques, privilégiant le contenu modal. Elle est tout d'abord pensée comme un problème de logique du jugement. Aristote, dans le *De l'Interprétation*, distingue les énoncés assertoriques – décrivant ce qui est – des énoncés modaux – exprimant ce qui peut, doit ou pourrait être, fondant donc une réflexion modale d'ordre sémantico-philosophique sur les conditions de la vérité. Cette perspective sera prolongée par la logique médiévale, avec Maïmonide ou encore Port-Royal pour la logique classique du XVII^e siècle puis par la tradition moderne jusqu'au XX^e siècle. À partir de cette époque, la modalité n'est alors plus seulement une partie du jugement mais devient une dimension du sens : elle traduit alors « l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu de son énoncé »³⁴, que ce soit une croyance, une obligation ou, dans notre cas, une volonté.

En linguistique moderne, Charles Bally (1944) est l'un des premiers à proposer une approche systématique des modalités comme fait de langue, en distinguant le *dictum* (contenu propositionnel) du *modus* (attitude du sujet parlant ou sujet modal)³⁵. Son apport ouvre la voie à une conception énonciative où la modalité relève autant de la syntaxe que de la sémantique. Viendra ensuite la grammaire générative de Chomsky (1957), où l'on voit une dissociation entre forme syntaxique et contenu sémantique. Ce clivage sera au fil des années progressivement dépassé avec les travaux en sémantique de Lyons. Il y décrit la nécessité et la possibilité en termes de quantification sur des mondes possibles³⁶. Lyons formule que les propositions nécessaires se distinguent des contingentes, établissant un lien direct entre structure syntaxique et sémantique des modalités. Nous retrouvons dans cette lignée Palmer (1979, 1986) et Dik (1989). Le modèle dont nous nous servons pour la sémantique des modalités vient de Gosselin (2010). Pour lui, la modalité constitue un phénomène intrinsèquement syntaxico-sémantique : elle dépend à la fois de la structure phrasique (portée, ancrage) et de la valeur interprétative (nécessité, volonté, etc.). C'est dans cette continuité que nous analyserons les modalités volitives³⁷ (dorénavant, Mvol), exprimant non pas ce qui est ou doit être, mais ce que le sujet

³⁴ Cf. Wilmet (1997 : § 355)

³⁵ Cf. Bally (1944 : 35-37)

³⁶ *Necessity and possibility are the central notions of traditional modal logic; and they are related, like universal and existential quantification (cf. 6.3), in terms of negation. If p is necessarily true, then its negation, ~p, cannot possibly be true; and if p is possibly true, then its negation is not necessarily true. [...] To say that a proposition is contingently true is to imply that, although it is in fact true of the world, or of the state of the world, that is being described, there are other possible worlds, or states of the world, of which it is, or might be, false. A necessarily true, or analytic, proposition, on the other hand, is one whose truth is not simply a matter of the way the world happens to be at some particular time. Analytic propositions, as Leibniz put it, are true in all possible worlds. Lyons (1977 : 792)*

³⁷ Nous employons le pluriel pour désigner un panel de configurations syntaxiques et sémantiques par lesquelles la volition s'exprime en français – *je veux partir, j'aimerais que tu viennes, je veux que tu veuilles réussir* – qui constituent autant de réalisations distinctes d'un même domaine modal. Le singulier désigne la catégorie abstraite, le pluriel ses manifestations structurelles.

désire voir advenir et manifeste ainsi sa volonté (non accomplie au moment de l'énonciation) à travers une interface syntaxico-sémantique.

Plusieurs travaux fondamentaux sur la modalité nécessitent d'être convoqués pour situer notre démarche dans un paysage théorique plus large. La définition centrée sur l'attitude du locuteur, héritée de Bally et opérationnalisée par Gosselin, ne couvre qu'une partie du champ modal. Bybee, Perkins & Pagliuca (1994), dans leur étude typologique de la grammaire, établissent que la modalité volitive constitue une source fréquente de grammaticalisation vers la modalité déontique puis épistémique. Cette trajectoire, du désir vers l'obligation, puis vers l'inférence, fournit un ancrage translinguistique à notre distinction entre SOURCE et CIBLE : là où la volition implique un agent source qui coïncide ou non avec l'agent cible du procès, la déontique tend à effacer cette relation agentive au profit d'une source normative externe. Van der Auwera & Zamorano Aguilar (2015), retraçant l'histoire de la notion depuis l'Antiquité, rappellent que la modalité a longtemps désigné exclusivement les relations logiques de nécessité et de possibilité, avant d'être progressivement redéfinie comme phénomène centré sur le locuteur. Ce glissement n'est pas universel : la tradition typologique, notamment Bybee, Perkins & Pagliuca (1994) et van der Auwera & Plungian (1998), distingue des modalités participant-internes, comme la capacité ou la volition physique, qui expriment des propriétés intrinsèques du participant sans impliquer nécessairement une prise de position subjective du locuteur. Ces modalités dynamiques, au sens de Palmer (1986), se situent hors du champ attitudinal et ne sont pas réductibles à un *modus locutoire*. Notre étude adopte délibérément une conception de la modalité centrée sur les expressions de l'attitude volitive du sujet parlant, ce que Gosselin (2010) appelle les modalités subjectives à direction d'ajustement ascendante. Ce choix est motivé par notre objet : l'interface syntaxe-sémantique des constructions volitives du français, où la dimension attitudinale est constitutive. La modalité dynamique constitue un domaine adjacent dont nous ne nions pas la pertinence typologique, mais qui sort du cadre de cette analyse.

Parallèlement aux approches formelles et paramétriques, la grammaire de construction (*Construction Grammar*) a développé depuis les années 1990 un programme théorique centré précisément sur l'articulation entre forme et sens que nous cherchons à formaliser. Goldberg (1995, 2006) montre que les constructions grammaticales sont des unités symboliques appariées forme-sens, dont la signification est irréductible à celle de leurs constituants pris isolément. Dans cette perspective, (1) *je veux partir* et (2) *je veux que tu partes* ne sont pas deux réalisations d'un même verbe *vouloir* : ce sont deux constructions distinctes, chacune encodant un schéma sémantique propre celle de la coréférence agentive et intégration syntaxique pour la première, dédoublement agentif et distanciation pour la seconde. Croft & Cruse (2004) généralisent cette approche en montrant que toute unité linguistique, du morphème à la phrase complexe, peut être décrite comme un appariement conventionnel entre structure formelle et structure sémantique. Notre apport spécifique par rapport à ce programme constructionniste est le suivant : amener à une visualisation des relations de dépendance, la représentation stemmatique tesnièreenne, qui dépasse la seule description syntagmatique à laquelle la grammaire de construction s'est principalement limitée.

Et c'est dans ce contexte que l'approche de Tesnière, fondée sur la syntaxe de dépendance (1959), nous semble particulièrement utile. En proposant une représentation hiérarchique du sens à travers la structure d'arborescence stématique, Tesnière conçoit la syntaxe comme la « projection » d'un réseau sémantique. Son modèle stématique permet de visualiser les relations de dépendance entre les unités lexicales, mais aussi d'intégrer les valeurs modales dans l'organisation de la phrase. Ainsi, l'analyse de dépendance offre un cadre qui nous semble pertinent pour représenter les modalités volitives, dans la mesure où elle permet d'articuler la volonté du sujet à la structure syntaxique du prédicat, rendant visible le lien entre forme linguistique et l'attitude énonciative (modale) du locuteur. En d'autres termes, la théorie de Tesnière offre une base de représentation où la modalité n'est plus seulement un ajout sémantique, mais une composante structurante du sens au sein de l'énoncé. Notre hypothèse est que cette articulation permet de proposer une formalisation hybride des modalités volitives, où les configurations de dépendances syntaxiques (nucléarité, valence) se combinent avec les paramètres sémantiques (instances de validation, direction d'ajustement, etc) pour décrire les transformations syntaxico-sémantiques opérées par les verbes de volonté. Cette étude vise donc à distinguer dans certains cas la valence syntaxique de la valence sémantique profonde mais aussi de rendre compte de la diversité des structures volitives du français, qu'elles soient *auto-orientées* ((1) *Je veux partir*), *hétéro-orientées* ((2) *je veux que tu partes*), *complexes* ((3) *j'aimerais que vous souhaitiez réussir*).

Dans cette perspective, l'article se structure en trois grandes parties. La première section présente les cadres théoriques mobilisés, en exposant les concepts fondamentaux de la grammaire de dépendance tesnièreenne (1959) et les principes de la sémantique paramétrique gosselinienne (2010), centrée sur la formalisation des paramètres modaux. La deuxième section propose une articulation théorique et méthodologique entre ces deux approches, visant à démontrer leur compatibilité conceptuelle et leur complémentarité dans la description des modalités volitives. Enfin, la troisième section présente les résultats de l'analyse hybride, en mettant en évidence les corrélations systématiques entre paramètres sémantiques et contraintes syntaxiques, ainsi que les règles prédictives qui en découlent.

Cette recherche pose la question centrale suivante :

Dans quelle mesure l'articulation méthodologique entre l'approche syntaxique tesnièreenne et le modèle paramétrique gosselinien permet-elle une modélisation structurelle des modalités volitives ?

Cette question nous amène à nous poser 3 hypothèses principales :

H1 : La complémentarité théorique.

Les catégories structurelles ainsi que la représentation en stemma de la syntaxe tesnièreenne (valence, translation, métatase) et les paramètres sémantiques de la TMM gosselinienne (I, T, F) sont formellement compatibles et permettent une description conjointe des structures volitives du français.

H2 : Influence paramétrique.

La configuration SOURCE/CIBLE³⁸ induit le choix entre complémentation infinitive et complétive subjonctive dans les structures volitives du français.

H3 : Classification et formalisme descriptif.

Le modèle hybride tesniéro-gosselinien produit une notation descriptive unifiée permettant une classification des structures volitives selon, au moins, trois types (auto-orientées, hétéro-orientées, récursives), sans prétendre à une prédictivité absolue sur les occurrences attestées. La validité de cette classification constitue une prédiction à soumettre à l'épreuve d'un corpus. De plus, son extension à d'autres types modaux (déontique, épistémique) constitue une perspective de recherche ultérieure, dont la présente étude pose les bases méthodologiques sans en démontrer l'opérabilité.

1. Cadres théoriques

1.1. La dépendance syntaxique

La théorie de dépendance développée par Lucien Tesnière (1959) dans les *Éléments de syntaxe structurale* fournit un cadre descriptif pour l'analyse des relations structurelles des modalités volitives. Pour Tesnière, la phrase ne constitue pas une séquence linéaire mais un ensemble hiérarchisé de nœuds³⁹ comprenant le noyau (nucleus) qui est le terme régissant (connexion supérieure) les subordonnés, les actants et les circonstants, qui sont des termes dépendants du régissant (connexion inférieure)⁴⁰. Cette architecture révèle sa pertinence particulière pour les modalités volitives, qui impliquent des structures à plusieurs niveaux hiérarchiques. La valence⁴¹, qui mesure la capacité d'un verbe à régir un nombre déterminé d'actants⁴², s'avère complexe dans les modalités volitives. Notamment, la valence syntaxique de certains verbes tel que *vouloir* qui est bivalente (sujet + complément), selon l'approche de Tesnière. Cependant, cette valence syntaxique observable n'est pas suffisante pour une analyse de la dimension modale, en effet, nous postulons une valence sémantique différente qui n'est pas clairement justifiée par la théorie tesniérienne. La translation désigne le mécanisme central par lequel un mot change de catégorie syntaxique. Dans les Mvol, le verbe subordonné subit une recatégorisation permettant la subordination : *partir* (verbe) devient *partir* (infinitif substantivé)⁴³, conservant son sémantisme verbal tout en acquérant des propriétés syntaxiques

³⁸ Van der Auwera & Plungian (1998), proposent une carte sémantique des modalités, positionnent la modalité participant-interne (volition, capacité) comme domaine source des grammaticalisations vers le déontique et l'épistémique. Si leur carte n'inclut pas explicitement la modalité volitive comme catégorie autonome, elle confirme la pertinence de distinguer les modalités selon la nature de leur agent : participant-interne versus participant externe – ce que notre opposition SOURCE/CIBLE opérationnalise pour le français.

³⁹ Cf. Tesnière (1959 : 14, chap. 3, § 2)

⁴⁰ Cf. Tesnière (1959 : 13, chap. 2, § 3)

⁴¹ Cf. Tesnière (1959 : 238, chap. 97, § 2)

⁴² Cf. Tesnière (1959 : 102, chap. 48, § 4)

⁴³ Que nous questionnerons et préciserons par la suite.

permettant la subordination. Il s'agit d'un infinitif substantivé ou d'une forme nominalisée du verbe, pas d'un substantif au sens strict.

Les structures hiérarchiques multiples constituent un aspect fondamental de l'analyse tesnièreenne des Mvol. Nous parlons de structures à noyaux hiérarchisés multiples. Ces structures permettent de rendre compte des modalités comportant plusieurs niveaux d'enchâssement, chacun avec ses propres relations de dépendance, ses translations et ses distributions d'actants. L'approche tesnièreenne permet ainsi de formaliser les relations structurelles sous-jacentes aux modalités volitives en explicitant comment les verbes de volition régissent leurs compléments et comment ces compléments se déploient en structures secondaires. Ainsi, dans (4) *je veux que tu réussisses*, *veux* occupe le sommet hiérarchique et régit à la fois le sujet *je* (premier actant) et la proposition complétive introduite par *que* (métataxe) ; cette complétive constitue elle-même un nœud secondaire autonome, avec *réussisses* comme noyau régissant son propre premier actant *tu*. La structure stématique rend ainsi visible la double hiérarchie : celle du verbe volitif sur sa complétive, et celle de la complétive sur ses propres dépendants.

1.2. Les paramètres sémantiques

Le modèle paramétrique proposé par Laurent Gosselin (2010) dans *Les modalités en français : une validation des représentations* offre une caractérisation fine des propriétés sémantiques modales à travers un système de neuf paramètres applicables aux différentes catégories modales. Pour notre analyse, nous retenons notamment : l'instance de validation (I), identifie l'origine de la validation modale. Cette instance peut être le locuteur lui-même ((5) *J'imagine que ...*), une instance externe clairement identifiée ((6) *La loi exige que ...*), ou une source indéterminée ((7) *Il paraît que ...*). Nous la désignons par SOURCE dans notre analyse, qui peut prendre les valeurs suivantes : locuteur, co-locuteur, tiers, collectif ou indéterminée, et qui correspond à qui valide la volition. L'agent du procès modalisé, que nous désignons par CIBLE dans notre analyse, peut coïncider ou non avec l'instance de validation et influence fortement le type de complémentation adopté. Le paramètre temporel (T)⁴⁴ et aussi à prendre en compte. Les modalités volitives, comme toute modalité, possèdent une dimension aspectuo-temporelle. Le paramètre T permet de capturer le temps absolu de la modalité (présent/passé/futur) et son temps relatif (prospectif/simultané/rétrospectif). Pour les volitives, T_rel est systématiquement prospectif dont les trois repères fondamentaux sont :

- t_0 (temps zéro) : moment de l'énonciation, le « maintenant » du locuteur, point de référence absolu pour le discours.
- t_i (temps instance) : moment de la volition, où existe la volonté ou le désir, qui peut être présent, passé ou futur par rapport à t_0 .
- t_j (temps procès) : moment du procès ou de la réalisation potentielle de l'action voulue, positionné par rapport à t_i .

⁴⁴ Cf. Gosselin (2010 : 135-140)

Il y aurait la possibilité d'intégrer d'autres paramètres tels que la Force de validation (F).⁴⁵ Gosselin modélise la force de validation comme un continuum (faible → forte → maximale). Bien que ce paramètre influence certaines propriétés distributionnelles (nominalisation plus aisée avec force faible, etc.), il ne constitue pas un critère discriminant pour notre typologie structurale, qui repose principalement sur la configuration SOURCE/CIBLE et temporalité, pour le présent article.

Gosselin (2010, 2015) introduit par ailleurs une distinction fondamentale entre modalités extrinsèques et intrinsèques qui s'avère particulièrement éclairante pour l'analyse des structures enchâssées. Les modalités extrinsèques portent sur la relation entre l'instance de validation et le contenu propositionnel depuis l'extérieur de la proposition : elles régissent la proposition comme un tout et sont caractéristiques des modalités épistémiques et déontiques externes. Les modalités intrinsèques, en revanche, sont enchâssées dans la structure prédicative elle-même et participent à la construction interne du procès : elles correspondent aux modalités appréciatives et volitives intégrées dans la valence du verbe régissant. Cette distinction permet de rendre compte de la complexité croissante des types structuraux que nous nous proposons d'analyser : les structures auto-orientées (Type 1, (1) *je veux partir*) relèvent d'une modalité intrinsèque — la volition est constitutive du prédicat et intégrée dans sa valence — tandis que les structures à agents distincts (Type 2, (2) *je veux que tu partes*) impliquent une modalité extrinsèque, la volition portant sur une proposition indépendante. Enfin, les structures à modalités multiples (Type 3, (8) *je veux que tu veuilles réussir*) correspondent à un emboîtement de modalités extrinsèques hiérarchisées, dont la représentation stématique visualise précisément la stratification. Le passage du Type 1 au Type 2, puis au Type 3, correspond ainsi à une progression dans le degré d'extériorisation de la modalité par rapport à son ancrage prédicatif : c'est cette progression qui motive directement les alternances syntaxiques (infinitif / complétive subjonctive / enchâssement récursif) que notre modèle se propose de décrire.

Dans le cas des modalités volitives en français, nous observons les paramètres suivants : la coréférence des agents, c'est-à-dire SOURCE = CIBLE, entraîne une complémentation infinitive ; les agents distincts, c'est-à-dire SOURCE ≠ CIBLE, semblent entraîner la nécessité de la complétive avec subjonctif. Le phénomène de coréférentialité entre SOURCE et CIBLE dans la distribution des complétives et des compléments à l'infinitif en français a fait l'objet d'une analyse fondatrice chez Ruwet (1984), dont les conclusions nous sont utiles pour notre étude. Ruwet montre que la coréférence entre le sujet du verbe volitif et celui du verbe subordonné ((9) **je veux que je parte*) rend la construction agrammaticale et force l'infinitif ((1) *je veux partir*). Il explique ce phénomène en termes de distance cognitive : l'infinitif encode une immédiateté entre les deux procès (sujet unique, distance nulle entre l'instance volitive et l'agent du procès) tandis que la complétive encode une distanciation entre deux espaces cognitifs distincts. Achard (1998), dans le cadre de la grammaire cognitive de Langacker, reformule cette distinction en termes de *subjectif vs objectif construal* : l'infinitif correspond à une construction

⁴⁵ Cf. Gosselin (2010 : 82-92)

où le sujet de la principale adopte le point de vue interne de l'agent du procès subordonné, lequel reste implicite car non posé comme entité distincte, tandis que la complétive finie correspond à une construction où cet agent est construit comme un objet de conceptualisation distinct, observé de l'extérieur, d'où sa mention explicite. Notre distinction SOURCE = CIBLE (Type 1) vs SOURCE $\neq$ CIBLE (Type 2) opérationnalise cette opposition, en la formalisant *via* les paramètres gosseliniens : la coréférence n'est pas seulement un fait syntaxique, mais la manifestation d'une identité entre l'instance de validation modale et l'agent du procès, inscrite à la fois dans la structure de dépendance et dans la configuration sémantique du prédicat.

2. Cadre d'analyse théorique et méthode illustrative

2.1. Positionnement méthodologique

Cette recherche adopte une approche « théorique-illustrative » plutôt « qu'empirico-quantitative ». L'objectif central est de démontrer la compatibilité théorique entre l'approche tesnièreenne et le modèle gosselinien. Pour cet objectif, une analyse en profondeur des mécanismes structuraux s'avère plus pertinente qu'une quantification extensive.

Cette approche permet :

- Une couverture systématique de toutes les configurations paramétriques, indépendamment de leur fréquence d'attestation ;
- Une focalisation conceptuelle sur l'articulation des cadres théoriques ;
- Une efficacité analytique : démontrer qu'un mécanisme existe ne requiert pas nécessairement de quantification extensive.

Il convient de préciser ici la portée épistémologique de notre démarche. Conformément aux principes d'une linguistique théorique-illustrative, les exemples mobilisés sont des exemples construits, conçus pour tester les configurations paramétriques possibles. Ils ne constituent pas des données attestées et ne permettent pas de généralisations sur les fréquences d'usage. Les correspondances dégagées entre paramètres gosseliniens et structures tesnièreennes doivent être comprises comme des prédictions du modèle, dont la validité empirique reste à établir par une analyse de corpus. Cette limitation assumée est par ailleurs reconnue dans la littérature : Depraetere & Verhulst (2008) rappellent que les distinctions sémantiques ne peuvent être pleinement validées qu'à partir de données attestées. Notre contribution se situe en amont de cette étape de validation, en proposant un cadre formel qui la rendrait possible. Cette approche ne fournit pas de données quantitatives sur les fréquences d'usage, ne documente pas la variation sociolinguistique.

2.2. Protocole d'analyse

L'analyse procède en cinq étapes intégrées :

Étape 1 : Construction systématique des exemples

- Couverture complète : SOURCE = CIBLE / SOURCE ≠ CIBLE / SOURCE indéterminée ; Modalités simples/multiples
- Paires minimales : construire des variantes ne différant que par un paramètre (ex. : *Je veux partir* vs *Je veux que tu partes*)
- Cas limites : structures rares mais théoriquement possibles

Étape 2 : Paramétrage sémantique

- Identification de l'instance de validation (SOURCE : qui exprime la volition ?)
- Identification de l'agent du procès (CIBLE : qui réaliserait le procès ?)
- Relation SOURCE-CIBLE (coréférence ou distinction)

Étape 3 : Analyse tesnièreenne

- Relations de dépendance (noyau, actants, circonstants)
- Translations (verbe → infinitif substantivé) et métataxe (que)
- Valence syntaxique
- Structure hiérarchique (nombre de niveaux)
- Mode verbal

Étape 4 : Construction de stemmas paramétrés

- Stemmas arborescents annotés des paramètres gosselinien
- Notation des translations et mode

Étape 5 : Identification des correspondances et tests

- Dégagement des corrélations paramétriques/structurelles
- Tests de paires minimales

3. Analyse empirique

3.1. Type 1 : Structures auto-orientée (SOURCE = CIBLE)

Les structures à agents coréférents (auto-orientées) constituent un type d'architecture syntaxique des Mvol prototypique de notre modèle. Elles se caractérisent par la coïncidence entre l'instance de validation et l'agent potentiel du procès. L'agent unique pour tous les niveaux modaux simplifie la structure hiérarchique, permettant une intégration syntaxique étroite entre le verbe modal et son complément. Ce type de structure entraîne une forte tendance vers la

complémentation infinitive. Et ne permet pas d'autre construction telle que la complétive ((9) **Je veux que je parte*⁴⁶) comme présenté dans Riegel (2016 : 85) :

conforte *a contrario* la règle qui y est violée, à savoir la non-réalisation du sujet de la complétive s'il est coréférent à celui du verbe régissant (ici vouloir) et les modifications consécutives à son effacement (absence de marqueur subordonnant, verbe régi à l'infinitif).

Cette description confirme que l'agrammaticalité de la construction coréférentielle n'est pas un fait de surface mais la manifestation d'une contrainte profonde : dès que SOURCE = CIBLE, le système amène l'infinitif et exclut la complétive.

3.1.1. Sous-type 1a : Coréférence simple

L'énoncé (1) *je veux partir* illustre parfaitement la configuration de ce sous-type de structure. Du point de vue du paramètre I, la Source (SRC) correspond au locuteur exprimant la volition, tandis que la CIBLE (CBL) coïncide elle aussi avec ce même locuteur comme agent du procès. L'analyse tesnièreenne révèle une translation du verbe *partir* de verbe vers un infinitif substantivé. Cette position s'appuie sur la conception tesnièreenne de l'infinitif. Tesnière (1959 : 419, § 20) affirmait en effet : « On ne répétera jamais suffisamment que l'infinitif n'est pas un verbe ». Tesnière (1959 : 419, §2-3) précisait par ailleurs la nature de cette indétermination catégorielle :

simple moment d'une translation en cours de réalisation, l'infinitif est essentiellement quelque chose de flou, de flottant et de difficilement saisissable. En effet, selon que la translation dont il résulte est plus ou moins avancée, l'infinitif peut avoir conservé un nombre plus ou moins grand de caractères verbaux et acquis un nombre plus ou moins grand de caractères substantivaux.

Cette description souligne le statut intermédiaire de l'infinitif, ni pleinement verbal ni pleinement nominal. Cependant, cette question sur le caractère nominal ou verbal de l'infinitif fait aujourd'hui toujours débat. Que ce soit en grammaire du français, déjà, avec la *Logique de Port-Royal* d'Arnauld & Nicole (1878 : 148) : « l'infinitif, qui est très souvent un nom, ainsi que nous dirons, comme lorsque l'on dit *le boire, le manger* » ou avec d'autres plus contemporains comme Rémi-Giraud (1988) ou Wilmet (1997). Cependant, pour la présente recherche, nous prendrons l'infinitif comme forme verbale⁴⁷ et non substantivée. Ce choix trouve un appui dans Krazem (2007 : 49), qui montre que l'infinitif entretient avec le virtuel une relation privilégiée, distincte de celle que nous la nominalisation avec l'assertif :

toutefois une différence modale est sensible. L'infinitif a davantage d'affinités avec le virtuel tandis que les nominalisations orientent plus nettement une lecture assertive. [...] il est naturel que le virtuel s'harmonise mieux avec l'ultérieur que l'antérieur, déjà réalisé et de ce fait ayant acquis un statut de certitude.

⁴⁶ Cf. Ruwet (1984)

⁴⁷ Cf. Krazem (2012) et Nooreeda (2014) : « Dans son fonctionnement, l'infinitif est bien un verbe, avec une organisation syntaxique de ses constituants comparable aux verbes à temps fini. [...] Nous avons aussi montré que ce n'est pas l'infinitif qui a des fonctions nominales lorsqu'il se retrouve comme mot-tête d'un syntagme. C'est tout le syntagme qui a la fonction nominale. »

Cette affinité de l'infinitif avec le non-actualisé est cohérente avec la prospectivité des modalités volitives. Krazem (2007 : 52) souligne en outre que :

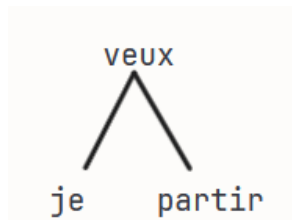
du point de vue de la syntaxe de la phrase, l'ensemble du système syntaxique fait *comme si* l'infinitif avait toujours un « sujet », le premier actant, toujours nécessairement interprétable. Ce point est renforcé par un examen comparé avec la nominalisation, laquelle n'a pas de premier actant obligatoire.

La présence d'un premier actant interprétable confirme ainsi que l'infinitif conserve une structure actancielle propre. Il serait bon de rappeler, comme spécifié dans l'introduction, que les modalités volitives sont non réalisées au moment de l'énonciation. Elles portent donc sur un devenir possible, souhaitable mais encore non actualisé. Et dans ce premier cas de coréférence, le « premier actant » est à la fois le sujet syntaxique et l'agent du procès. La valence syntaxique de *vouloir* dans notre exemple apparaît comme bivalente, régissant le sujet *je* et le complément infinitif *partir*. Cependant, il est important de prendre en compte la valence sémantique profonde⁴⁸ de *vouloir*. Même si syntaxiquement le sujet de *veux* et celui de *partir* sont identiques (coréférents), la proposition infinitive conserve une structure d'agent distinct en termes conceptuels, elle décrit un processus distinct que porte un agent (même s'il est identique au sujet principal). Cette distinction est importante : en sémantique profonde on considère souvent que l'infinitif a ses propres actants sémantiques, même quand il y a identification référentielle. Le fait que le « second actant » (agent du procès de partir) soit identifié au premier dans le plan référentiel ne dissout pas ce rôle sémantique. En conséquence, la coréférence crée une sorte de « hiatus » entre la structure syntaxique réduite à deux actants (bivalente) et la structure sémantique potentiellement trivalente, si on considère séparément le procès principal (*vouloir*) et le procès subordonné (*partir*) avec leurs actants respectifs. Cette approche nuance la théorie stricte de la valence apportée par Tesnière et montre qu'il y a plusieurs niveaux (pans) d'analyse à considérer pour la Mvol. L'analyse temporelle révèle que *veux* présente un temps absolu présent ($t_i = t_0$) et un temps relatif prospectif ($t_i < t_j$), où t_i correspond au moment de la volition et t_j au moment potentiel de réalisation du procès. Cette prospectivité inhérente aux modalités volitives explique pourquoi le procès subordonné demeure nécessairement non-actualisé au moment de l'énonciation. La translation infinitive permet une indétermination temporelle du procès subordonné. Dans (1) *Je veux partir*, le moment t_j de *partir* reste flou : départ immédiat, dans une heure, demain ? L'infinitif seul ne spécifie pas t_j .

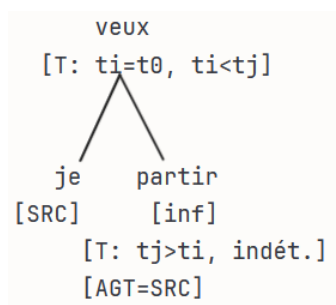
La structure hiérarchique présente donc deux niveaux : le verbe modal comme nœud principal, le verbe infinitif comme subordonné et second nœud (selon la terminologie de Tesnière). La représentation stématique possible montre *veux* comme verbe volitif au sommet de la hiérarchie, régissant d'une part le 1^{er} actant (sujet), *je*, identifié selon I comme SRC et

⁴⁸ Cf. Mel'čuk (1988, 1996). Dans ce cadre, la représentation syntaxique profonde (RSyntP) sert de niveau intermédiaire entre la structure syntaxique de surface et la représentation sémantique (RSém). La RSyntP contient des relations syntaxico-anaphoriques, y compris la coréférence d'actants, et correspond à une structure sémantique riche et abstraite qui précède la réalisation syntaxique visible.

l’infinitif, *partir*, procès dont l’agent est coréférencé à la SRC. Donnant le stemma paramétré suivant :



I. Figure 0-1: Stemma Coréférence simple



II. Figure 0-2 : Stemma paramétré du type 1a

Légende :

- veux :

- V_vol, valence_{synt}(bi), valence_{sem}(tri), SRC=CBL
- T_abs: présent (ti=t0)
- T_rel: prospectif (ti < tj)

- je : actant_i, SOURCE de la volition mais aussi actant sémantique de *partir*

- partir : infinitif, translation(partir_V → partir_inf) agent coréférent avec SOURCE

3.1.2. Sous-type 1b : Coréférence avec modalités multiples

L’énoncé (10) *j’espère pouvoir réussir* illustre une configuration plus complexe où plusieurs modalités se superposent tout en maintenant la coréférence agentive. La SRC et la CBL demeurent identiques pour les différents niveaux modaux, mais la structure intègre une modalité volitive (*espérer*) et une modalité épistémique (*pouvoir*). L’analyse tesnièreenne identifie une structure à trois niveaux hiérarchiques avec un agent constant. La translation opère sur le verbe *réussir*, infinitif permettant la subordination au verbe épistémique *pouvoir*, lui-même subordonné au nucléus principal. Cette configuration « gigogne »⁴⁹, bien que

⁴⁹ Terme n’appartenant pas à Tesnière. Proposé dans notre recherche pour illustrer la possibilité syntaxique et sémantique d’un enchâssement de plusieurs strates, comme nous pourrions le voir dans la suite de notre analyse.

complexifiant, maintient une cohérence structurale grâce à la coréférence agentive propre à la valence de la volition traversant les différents niveaux.

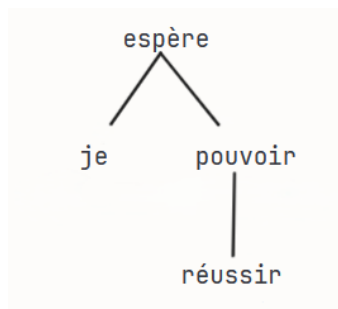
La représentation stémmaïque montre *espère* régissant le sujet et le verbe modal *pouvoir*, lequel régit à son tour l'infinitif *réussir*. L'annotation suivant la syntaxe de Tesnière montre la coréférence SRC = CBL aux différents niveaux, unifiant sémantiquement cette structure syntaxiquement stratifiée. La structure à trois niveaux présente une cascade temporelle à deux paliers. La Mvol situe la volition au présent ($t_{i1} = t_0$) avec orientation prospective ($t_{i1} < t_{j1}$). Le verbe modal *pouvoir*, subordonné, fixe un point de référence temporel futur indéterminé t_{j1} , qu'il partage nécessairement avec son complément infinitif : en tant que modal de possibilité, *pouvoir* est temporellement transparent, il ne crée pas de décalage entre sa propre temporalité et celle du procès qu'il modalise. Le procès *réussir* est donc co-temporel à *pouvoir* : $t_{j2} = t_{j1} > t_{i1}$.

Ligne du temps :

$t_{i1}(=t_0)$ -----[$t_{j1} = t_{j2}$]

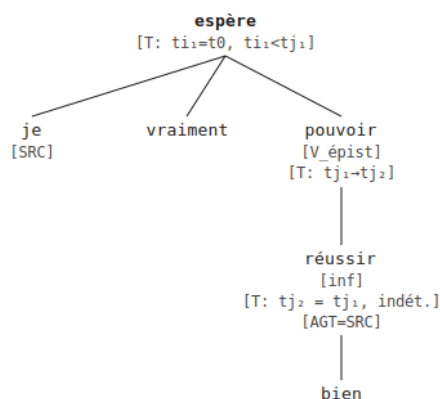
[j'espère] [pouvoir / réussir]

présent futur indét. (simultanés)



III. Figure 0-3 : Stemma coréférence complexe

Cette configuration présente plusieurs spécificités remarquables. Elle demeure compatible avec l'expression de l'incertitude, (11) *j'espère vraiment pouvoir réussir*, ou l'adverbe renforce l'espérance. La combinaison de la volition et de l'épistémicité produit une nuance sémantique particulière, exprimant simultanément le désir et le doute quant à la réalisation de l'action donnée par l'infinitif, ce phénomène aussi présent avec (1) *je veux réussir*. La modification indépendante des différents niveaux reste possible comme l'atteste, (12) *j'espère vraiment pouvoir bien réussir*, où *vraiment* modifie la modalité volitive et *bien* le procès final.



IV. Figure 0-4 : *Stemma paramétré du type 1b*

Légende :

- espère :

- V_vol, valence(bi), SRC=CIBLE
- T_abs: présent ($ti_1=t_0$)
- T_rel: prospectif ($ti_1 < tj_1$)

- pouvoir : V_épistémique

- réussir : infinitif, translation (réussir_V → réussir_inf)

- Coréférence maintenue sur 3 niveaux : je = SRC = AGT

Bien que l'agent soit coréférent à tous les niveaux, la structure présente trois niveaux hiérarchiques distincts. La possibilité d'adjoindre des adverbes différents à chaque niveau (*vraiment* pour *espère*, *bien* pour *réussir*) prouve l'autonomie syntaxique de chaque noyau, malgré l'unité agentive. Ceci illustre parfaitement que la complexité structurelle ne dépend pas de la variation des agents mais bien de l'emboîtement des modalités. De plus, la modification temporelle indépendante des niveaux confirme leur autonomie hiérarchique. Cette stratification temporelle serait impossible sans niveaux hiérarchiques véritablement distincts.

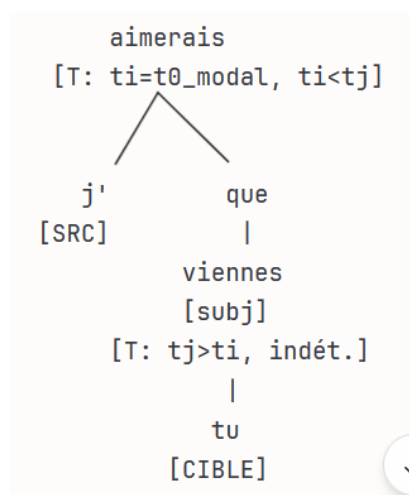
3.2. Types 2 : Structure à agents distincts simples (SRC ≠ CBL)

Les structures à agents distincts simples se caractérisent par la non-coïncidence entre l'instance qui exprime la volition et l'agent potentiel du procès modalisé. Cette distinction agentive, induite par la variable T, permet la complémentation complétive avec un subjonctif. L'unicité de la modalité volitive distingue ce type du Type 3 que nous verrons par la suite.

L'énoncé (13) *j'aimerais que tu viennes* illustre cette configuration. Du point de vue paramétrique I et T, la SRC correspond au locuteur exprimant la volition, tandis que, cette fois-ci, la CBL identifie le co-locuteur (*tu*) comme agent du procès. Le conditionnel introduit une

double modalisation temporelle : présent modal ($t_i = t_0$) et prospectif ($t_i < t_j$). Le conditionnel permet au verbe *aimer* de devenir une Mvol ce qu'il n'est pas au présent de l'indicatif, par exemple, où il a un emploi appréciatif. De plus, cette atténuation temporelle ne modifie pas la structure fondamentale $SOURCE \neq CIBLE$, mais adoucit pragmatiquement la requête, alors que dans (14) *je veux que tu viennes* où le T absolu (concordant avec le temps verbal) du présent va avoir un effet pragmatique plus directe. La complétive (*que tu viennes*) présente une temporalité t_j nécessairement postérieure à t_i , quels que soient les temps absolus. Cette prospectivité systématique découle de la direction d'ajustement⁵⁰ ascendante : le monde (l'action de *tu*) doit se conformer à la volition. Le subjonctif marque précisément cette non-actualisation à t_i , cohérente avec $t_j > t_i$.

L'analyse tesnièreenne révèle le rôle crucial de la métataxe opérée par la conjonction *que*, qui établit un changement de plan syntaxique. Cette métataxe permet l'introduction d'un nouvel agent distinct de la SOURCE modale dans le cas de la modalité volitive. La valence de *aimerais* demeure bivalente, régissant le sujet *j'* et la complétive comme complément. Le verbe subordonné *viennes* régit à son tour ses propres actants. La représentation stémmaïque montre *aimerais* comme verbe volitif au sommet, régissant le sujet *j'* identifié comme SOURCE et la conjonction *que* marquant la métataxe. Cette conjonction introduit le verbe *viennes* au subjonctif, régissant le sujet *tu* identifié comme CIBLE distincte de la SOURCE.



V. Figure 0-5 : Stemma paramétré du type 2

⁵⁰ Cf. Gosselin (2010 : 72) : Dans son domaine d'origine, la théorie pragmatique des actes de langage, ce paramètre est susceptible de prendre deux valeurs fondamentales : ou l'énoncé s'ajuste au monde (dont il offre une description), ou c'est le monde qui est censé s'ajuster à l'énoncé (qui prend une valeur dite injonctive ou prescriptive).

Les règles de correspondance se valident dans ce type de représentation. La distinction entre la SRC et la CBL force, dans ce cas, la complétive au subjonctif, imposé par la direction ascendante et introduite par *que*.

3.3. Type 3 : Structure à modalités volitives multiples

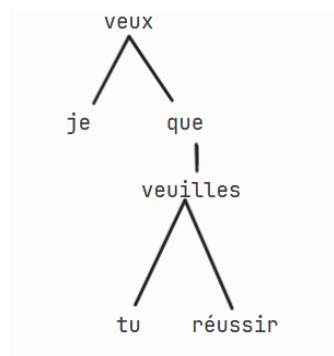
Les structures à modalités volitives multiples constituent, sans doute, le type le plus complexe dans notre typologie. Elles se caractérisent par la présence de plusieurs verbes de volition avec des instances différentes, créant un emboîtement d'actions volitives sur d'autres actions volitives. La structure hiérarchique présente des niveaux multiples avec variation des SRC à chaque niveau modal.

3.3.1. Critères distinctifs et analyse

La distinction entre les T2 et les T3 repose sur un critère crucial : le nombre de verbes à Mvol plutôt que simplement sur le nombre d'agents. Le test pour les distinguer consiste à identifier si plusieurs actes volitifs distincts avec instances différentes peuvent être dégagés. Dans le Type 2, un seul acte volitif se manifeste, le locuteur voulant quelque chose de l'interlocuteur. Dans le Type 3, plusieurs actes volitifs s'emboîtent, le locuteur voulant que l'interlocuteur veuille lui-même quelque chose. Cette différence qualitative, bien que subtile, s'avère fondamentale pour la compréhension de ces structures complexes.

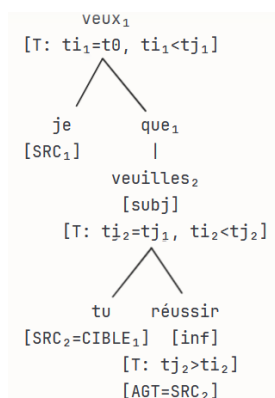
L'énoncé (15) *Je veux que tu veuilles réussir* illustre cette configuration paradigmatique. Au premier niveau modal, la SOURCE₁ correspond au locuteur exprimant la volition, c'est-à-dire à son instance de validation, et la CIBLE₁ identifie le co-locuteur comme objet de cette volition. La portée de cette première modalité porte sur un autre acte volitif, non directement sur le procès *réussir*. Au second niveau modal, la SOURCE₂ coïncide avec le co-locuteur, devenant à son tour instance de validation d'une volition. La CIBLE₂ coïncide également avec le co-locuteur comme agent potentiel du procès. La portée de cette seconde modalité porte finalement sur le procès *réussir* avec CBL₁ = SRC₂ = CBL₂.

L'analyse tesnièreienne quant à elle nous permet l'analyse et la représentation de ce changement de plan syntaxique. La métataxe (*que*) introduit la proposition contenant le second verbe volitif, de ce fait nous avons une structure à trois niveaux hiérarchiques qui se construisent. Le premier étant celui du verbe *veux* au rang de nucléus de base, ensuite, le second verbe (amené par la métataxe) volitif *veuilles* faisant office de subordonné au premier niveau mais de régissant pour le niveau suivant celui du procès final *réussir*. Les modes se stratifient selon la hiérarchie : indicatif pour *veux*, subjonctif pour *veuilles* (déterminé par sa subordination à un verbe volitif), et infinitif pour *réussir* (déterminé par la coréférence SOURCE₂=CIBLE₂).



VI. Figure 0-6 : *Stemma de la structure à Mvol multiples*

Le paramètre T permet aussi d'expliquer cette stratification. En effet, la hiérarchie n'est pas que syntaxique, elle est aussi temporelle. Au premier niveau, *veux* situe la volition du locuteur au présent ($t_{i1} = t_0$) avec orientation prospective vers t_{j1} . De ce fait, t_{j1} ne correspond pas au moment de *réussir*, mais au moment où *tu* adopte la volition de réussir. Au second niveau, *veuilles* présente une temporalité doublement contrainte : t_{i2} doit correspondre à t_{j1} (le moment où tu veux), et ce *vouloir* est lui-même prospectif vers t_{j2} (le moment de réussir). Le procès *réussir* présente donc une temporalité stratifiée : $t_{j2} > t_{i2} = t_{j1} > t_{i1} = t_0$.



VII. Figure 0-7 : *Stemma paramétré du Type 3*

Le contraste avec le Type 2 éclaire la spécificité du Type 3. L'énoncé *Je veux que tu réussisses* ne présente qu'un seul verbe de volition, *vouloir*. Un seul acte volitif se manifeste, le locuteur voulant la réussite de l'interlocuteur. En revanche (15) *Je veux que tu veuilles réussir* présente deux verbes de volition. Cette différence fondamentale justifie la distinction typologique, malgré l'acceptabilité pragmatique questionnable de ces structures, dont la rareté présumée en discours naturel constituerait une prédiction empirique à vérifier. Comme (16) *Je veux que tu veuilles vouloir réussir* que nous nous proposons d'analyser pour discuter ce point.

3.3.2. Analyse des limites de la récursivité formelle

La récursivité des modalités volitives peut s'étendre au-delà de deux niveaux pour produire des structures à trois verbes de volition emboîtés. L'énoncé (16) *Je veux que tu veuilles vouloir réussir* constitue un cas limite théoriquement envisageable qui pousse à son maximum la stratification hiérarchique des actes volitifs. Toutefois, son statut linguistique demeure hautement problématique, oscillant entre possibilité formelle et impossibilité pragmatique.

3.3.2.1. Analyse hiérarchique

Cette structure présenterait, en théorie, une « cascade » de trois instances volitives distinctes avec leurs portées respectives. Au premier niveau, la SOURCE₁ (locuteur) exprimerait une volition dont la CIBLE₁ correspond au co-locuteur. Cette volition ne porterait ni sur le procès *réussir* ni même sur l'acte de vouloir réussir, mais sur un état volitif de second degré : que l'interlocuteur adopte lui-même une volition portant sur une autre volition. Au deuxième niveau, la SOURCE₂ (co-locuteur) deviendrait instance de validation d'une volition dont la portée ne porterait toujours pas directement sur *réussir*, mais sur l'adoption d'une troisième volition. Ce n'est qu'au troisième niveau que la SOURCE₃ (toujours le co-locuteur, par coréférence avec SOURCE₂) exprimerait une volition portant enfin sur le procès terminal *réussir*.

Cette structure (16) révélerait ainsi trois actes volitifs hiérarchisés : [je veux₁ [que tu veuilles₂ [vouloir₃ réussir]]]. La configuration des agents à chaque niveau déterminerait formellement la structure syntaxique locale : au niveau 1, SRC₁≠CIBLE₁ imposerait la complétive avec *que* ; au niveau 2, SRC₂≠CIBLE₂ (bien que SRC₂=CIBLE₁) maintiendrait théoriquement la structure subordonnée ; au niveau 3, SRC₃=CIBLE₁ (par coréférence finale) déclencherait la complémentation infinitive pour *vouloir*₃, qui régit lui-même l'infinitif *réussir*.

L'analyse structurale formelle révélerait une architecture à quatre niveaux distincts. Le nucléus principal *veux*₁ régirait le sujet *je* (SOURCE₁) et la conjonction *que* marquant la métataxe. Cette métataxe introduirait le premier verbe volitif subordonné *veuilles*₂ au subjonctif, qui régirait lui-même le sujet *tu* (SOURCE₂=CIBLE₁) et l'infinitif *vouloir*₃. Cet infinitif, rendu possible par la coréférence entre le sujet de *veuilles*₂ et l'agent implicite de *vouloir*₃ (tous deux = *tu*), régirait enfin l'infinitif *réussir* comme procès final. Les modes se stratifieraient selon la hiérarchie des dépendances : indicatif (*veux*₁) → subjonctif (*veuilles*₂) → infinitif (*vouloir*₃) → infinitif (*réussir*). Nous pourrions suivant ce schéma imaginer, à titre purement théorique, la phrase suivante : (17) *Je veux que tu veuilles vouloir que je réussisse*. Cette phrase aurait une configuration similaire à la précédente, à la différence que nous ajoutons une nouvelle métataxe à la suite de l'infinitif.

3.3.2.2. Temporalité stratifiée hypothétique

La cascade temporelle présenterait une complexité remarquable si cette structure était acceptée. Au premier niveau, *veux*₁ situerait la volition initiale au présent (t₁ = t₀) avec orientation prospective vers t_{j1}, moment où l'interlocuteur devrait adopter la première volition.

Au deuxième niveau, *veuilles*₂ présenterait une temporalité *t*₂ qui devrait coïncider avec *t*₁, cette volition étant elle-même prospective vers *t*₂, moment où l'interlocuteur devrait adopter la seconde volition. Au troisième niveau, *vouloir*₃ situerait *t*₃ = *t*₂, cette troisième volition étant prospective vers *t*₃ correspondant au moment du procès final *réussir*. La temporalité globale s'exprimerait donc comme une chaîne : *t*₁(=*t*₀) → *t*₁(=*t*₂) → *t*₂(=*t*₃) → *t*₃, créant une médiation temporelle triple où le procès final se trouverait quadruplement indéterminé temporellement.

3.3.2.3. Grammaticalité et acceptabilité pragmatique

La grammaticalité même de cette structure demeure hautement débattable. Si les règles de correspondance paramétriques semblent théoriquement s'appliquer (coréférence SRC₂=SRC₃ → infinitif *vouloir*₃), plusieurs facteurs convergents suggèrent qu'il s'agit d'une structure au mieux marginale, au pire, agrammaticale.

Tout d'abord, la redondance sémantique (*veuilles vouloir*) pose un problème fondamental. Elle implique avoir la volonté d'avoir une volonté, ce qui constitue soit une tautologie (*vouloir* implique déjà avoir la volonté), soit une régression philosophique (à quel moment la volonté devient-elle "réelle" ?). Cette redondance distingue radicalement cette structure des emboîtements légitimes observés ailleurs : « *pouvoir vouloir réussir* » combine des modalités hétérogènes (épistémique + volitif) apportant chacune une nuance sémantique distincte ; *vouloir que tu veuilles réussir* implique des agents distincts au premier niveau, créant une différence sémantique claire entre ma volonté et la tienne. En revanche pour *tu veuilles vouloir réussir*, où les deux verbes sont volitifs avec le même agent, il n'y a aucune différenciation sémantique justifiable.

Puis, l'emboîtement de trois verbes volitifs identiques avec le même agent final crée une violation manifeste de l'économie linguistique⁵¹. Ce rejet tient à un principe général que Crystal (2008 : 162) formule en ces termes :

un critère en linguistique qui exige que, toutes choses étant égales par ailleurs, une analyse vise à être aussi concise que possible et à utiliser le moins de termes possible. Il s'agit d'une mesure qui permet de quantifier le nombre de constructions formelles (symboles, règles, etc.) utilisées pour parvenir à la résolution d'un problème, et qui a été utilisée, de manière explicite ou implicite, dans la plupart des domaines de la recherche linguistique.⁵²

Appliqué à notre cas, ce critère d'économie exclut la triple récursivité lors d'une coréférentialité. Le système dispose de moyens plus simples et plus clairs pour exprimer toute nuance sémantique concevable : (15) *je veux que tu veuilles réussir* suffirait amplement, (18) *je veux que tu aies vraiment envie de réussir* exprime l'intensité, (19) *je veux que tu sois motivé à*

⁵¹ Cf. Martinet (1980)

⁵² Cette traduction a été effectuée par nos soins. (*A criterion in linguistics which requires that, other things being equal, an analysis should aim to be as short and use as few terms as possible. It is a measure which permits one to quantify the number of formal constructs (symbols, rules, etc.) used in arriving at a solution to a problem, and has been used, explicitly or implicitly, in most areas of linguistic investigation.*)

réussir explicite l'état psychologique. Aucune situation communicative réaliste ne nécessite la triple récursivité.

3.3.2.4. Statut théorique et implications pour le modèle

Cette structure constitue un test des limites du modèle plutôt qu'une description de l'usage effectif. Sur le plan formel, les règles de correspondance paramétriques s'appliquent mécaniquement ; sur le plan empirique, l'acceptabilité d'une telle structure constitue une prédiction du modèle qui demanderait à être vérifiée par jugement de locuteurs natifs ou par corpus.

Les tendances paramétriques que nous avons établies (coréférence → infinitif, distinction → complétive + subjonctif, prospectivité systématique) s'avèrent nécessaires mais non suffisantes pour prédire l'acceptabilité réelle. Des contraintes supplémentaires opèrent, probablement liées à des principes généraux du langage non formalisés dans notre modèle actuel :

- Économie cognitive : le système évite les redondances qui n'apportent aucune valeur informationnelle ou expressive supplémentaire
- Clarté communicative : le système privilégie les structures dont l'interprétation est immédiate et univoque
- Contraintes pragmatiques : le système rejette les structures dépourvues de fonction communicative identifiable

Cette divergence entre prédiction formelle et acceptabilité réelle pointe vers la nécessité d'intégrer, dans des travaux futurs, des contraintes pragmatiques et cognitives au-delà des seules corrélations paramétriques et structurelles. Le modèle hybride tesniéro-gosselinien, bien qu'intéressant pour décrire les structures attestées, génère également des structures que le système linguistique réel pourrait rejeter, révélant ainsi ses frontières actuelles.

Néanmoins, cette analyse conserve une valeur heuristique importante : elle démontre que la récursivité formelle, bien que théoriquement illimitée dans les systèmes génératifs, rencontre dans la pratique des barrières fonctionnelles qui filtrent les structures effectivement produites. L'étude des cas limites agrammaticaux s'avère ainsi aussi instructive que celle des structures attestées, car elle révèle les principes tacites qui gouvernent l'acceptabilité au-delà de la simple conformité aux règles formelles. Le système linguistique ne se réduit pas à un ensemble de règles récursives : il intègre également des contraintes d'optimalité communicative qui expliquent pourquoi certaines structures théoriquement possibles demeurent virtuelles.

4. Discussion et perspectives

4.1. Contributions théoriques

4.1.1. Pour la syntaxe tesnièreenne

Notre recherche enrichit l'application des concepts tesnériens aux modalités de plusieurs manières. Premièrement, elle propose une hiérarchisation explicite des structures modales simples ou complexes, proposant une formalisation des relations de dépendance dans les configurations à niveaux multiples. Les stemmas paramétrés développés offrent une représentation visuelle claire, autant que possible du moins, de ces hiérarchies, facilitant l'analyse de ces dernières.

Secondement, l'étude démontre la fécondité d'une interface entre ce type de syntaxe et la sémantique modale. L'enrichissement des stemmas par des informations paramétriques ne dénature pas, selon nous, l'approche structurale d'origine mais la complète en offrant une motivation sémantique aux alternances syntaxiques observées.

4.1.2. Pour la sémantique modale gosselinienne

La visualisation stémmtique offre une représentation graphique des paramètres abstraits, les rendant plus accessibles et manipulables. La mise en évidence des correspondances explicites entre ces paramètres et les réalisations syntaxiques forment des correspondances entre le niveau sémantique et le niveau formel, dont la validité empirique constitue une prédiction du modèle à tester sur corpus.

4.1.3. Pour l'interface syntaxe-sémantique

Notre modèle apporte des éléments intéressants pour l'étude de l'interface syntaxe-sémantique. Il montre l'influence sémantique forte sur les contraintes syntaxiques, sans postuler de déterminisme absolu.⁵³ Cette position nuancée évite à la fois le réductionnisme syntaxique⁵⁴ qui tendrait à nier, ou du moins à amoindrir, l'influence sémantique et le réductionnisme sémantique, qui postulerait une dérivation mécanique de la syntaxe à partir de la sémantique⁵⁵. Bien qu'il faudrait à notre analyse plus de caractères évaluatifs, tels qu'une étude sur la négation, la comparaison avec l'infinitif, l'impersonnel et bien d'autres cas d'analyses concrètes permettant la prise en compte de l'ensemble des variations et des possibilités de la langue. Il a été fait le choix de ne présenter que les présentes données pour pouvoir ouvrir à la recherche ce modèle syntaxico-sémantique, et non pas de le poser comme globalisant. Cette position s'inscrit dans la continuité du programme constructionniste de Goldberg (1995, 2006), pour lequel l'interface syntaxe-sémantique n'est pas une interface entre deux modules indépendants mais une relation constitutive encodée dans les constructions elles-mêmes. Notre modèle hybride

⁵³Cf. Nicol (1998 : 4) : « l'interface sémantique prend en compte la forme apparente en surface autant que la structure profonde qui lui est associée. »

⁵⁴ Cf. Chomsky 1968

⁵⁵ Cf. Chomsky 1975. Et Nicol (1998 : 12-13)

opérationnalise ce programme pour les modalités volitives du français : permettant une description à la fois modale et plus aisément opérationnalisable pour l'annotation de corpus.

Il convient ici de préciser la nature exacte de l'apport tesniérien à notre modèle hybride, en réponse à une question légitime : en quoi les stemmas paramétrés constituent-ils une représentation plus adéquate que d'autres systèmes arborescents ? Notre position est la suivante : le modèle de Tesnière ne génère pas les alternances syntaxiques observées, c'est le système paramétrique de Gosselin qui les motive et les explique, mais il les représente d'une manière particulièrement adaptée à notre objet. Sa pertinence spécifique tient à trois propriétés : premièrement, la notion de valence permet de visualiser directement le nombre d'actants régis par le verbe volitif et de distinguer valence syntaxique et valence sémantique profonde ; deuxièmement, la notion de translation rend compte du changement de statut syntaxique du verbe subordonné (verbe → infinitif substantivé ou complétive) d'une façon qui n'est pas capturée par les représentations en constituants immédiats ; troisièmement, la notion de métataxe (le changement de plan syntaxique opéré par *que*) visualise précisément le moment où une modalité intrinsèque devient extrinsèque au sens de Gosselin. Cette pertinence n'est d'ailleurs pas anecdotique pour les applications computationnelles : les systèmes d'annotation syntaxique automatique des parseurs contemporains (*Universal Dependencies* notamment) sont fondés sur un modèle de dépendances en réinterprétant de manière moderne, pour la linguistique computationnelle, le modèle de Tesnière. Notre approche pourrait servir à enrichir ces parseurs d'une couche d'annotation de sémantique modale, les paramètres gosselinien (I, T) pouvant être encodés comme traits supplémentaires sur les arcs de dépendance.

4.2. Complexité représentationnelle

Les stemmas paramétrés deviennent difficiles à lire pour les structures très complexes, particulièrement les configurations de Types 3 à trois niveaux ou plus. L'accumulation d'informations syntaxiques et paramétriques produit un schéma chargé qui perd, dans une certaine mesure, en lisibilité ce qu'il gagne en exhaustivité. Plusieurs solutions peuvent être envisagées. Le développement de conventions de représentation simplifiées permettrait de hiérarchiser les informations selon les besoins analytiques, affichants les détails pertinents en masquant les autres temporairement. La création d'outils de visualisation informatisés offrirait des interfaces interactives explorables aux différents niveaux d'analyse et donc moins lourde. Ou encore, l'élaboration de représentations multi-niveaux séparerait les informations syntaxiques et sémantiques en schéma distincts mais toujours reliés, maintenant la clarté sans sacrifier l'exhaustivité.

Conclusion

Cette recherche a démontré la fécondité d'une articulation entre l'approche stémmaïque tesniérienne et une opérationnalisation du modèle paramétrique gosselinien pour l'analyse des Mvol. La représentation hybride proposée permet une modélisation des caractéristiques

syntaxico-sémantiques des structures volitives, dépassant les limitations inhérentes aux approches unidimensionnelles.

Les trois hypothèses initiales ont reçu une validation au cours de notre recherche. L'hypothèse de complémentarité théorique (H1) se confirme : les concepts tesniériens et les paramètres modaux opèrent effectivement à des niveaux d'analyse compatibles et enrichissants. Les stemmas offrant une visualisation de paramètres abstraits, tandis que ceux-ci motivent fonctionnellement les propriétés syntaxiques. L'hypothèse d'influence paramétrique (H2) se trouve également validée dans sa version nuancée : les paramètres sémantiques (pris en compte dans notre étude) relatifs donc à I et à l'agent du procès ainsi que T influencent les propriétés structurelles. L'hypothèse de classification descriptive (H3) est établie : l'approche hybride produit une typologie structurelle distinguant des types de structures. De plus, aussi modestement qu'il y est fait mention dans notre recherche, le modèle hybride fournit une notation formelle unifiée pour l'analyse et l'annotation des modalités volitives. Et pourrait être étendu à d'autres types de modalités.

L'approche hybride développée démontre que la linguistique contemporaine peut bénéficier d'un retour critique aux grandes synthèses théoriques du passé, enrichies par les développements conceptuels récents. L'œuvre de Tesnière, loin de constituer un simple jalon historique, offre un cadre théorique d'une modernité saisissante pour l'analyse des phénomènes linguistiques complexes. Son approche structurale, articulant rigoureusement les niveaux de hiérarchie et les types de relations, conserve toute sa pertinence pour la description des structures modales.

L'articulation avec les développements récents en sémantique paramétrique, représentés ici par Gosselin, enrichit considérablement le pouvoir explicatif de cette approche. La motivation sémantique des alternances syntaxiques transforme la description formelle en explication fonctionnelle, révélant pourquoi certaines structures prévalent dans certains contextes. Ces outils, appliqués ici aux modalités volitives, ouvrent des perspectives pour l'étude d'autres types modaux. La question de leur transposabilité aux modalités déontiques ou épistémiques, pour lesquelles les relations SOURCE/CIBLE et les configurations temporelles diffèrent structurellement, constitue un programme de recherche ultérieur que la présente étude ne prétend pas anticiper, mais dont elle fournit un cadre formel initial. Ces outils, appliqués ici aux modalités volitives, révèlent leur potentiel pour l'étude plus large de l'architecture générale du langage humain.

Références bibliographiques

- ACHARD, Michel, 1998, *Representation of cognitive structures : syntax and semantics of French sentential complements*, Berlin, New York : Mouton de Gruyter.
- ARISTOTE, 1994, *De l'Interprétation*, Paris, Vrin.
- ARNAULD, Antoine, NICOLE, Pierre, 1878, *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Librairie Delagrave.
- BALLY, Charles, 1944, *Linguistique générale et linguistique française*, 2ème éd., Berne, A. Francke.
- BYBEE, Joan, PERKINS, Revere & PAGLIUCA, William, 1994, *The Evolution of Grammar : Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*, Chicago, University of Chicago Press.
- CHOMSKY, Noam, 1957, *Syntactic Structures*, La Haye, Mouton.
- CHOMSKY, Noam, 1968, *Language and Mind*, New York, Harcourt, Brace & World.
- CHOMSKY, Noam, 1975, *Reflections on Language*, New York, Pantheon Books.
- CROFT, William & CRUSE, Alan, 2004, *Cognitive Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRYSTAL, David, 2008, *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, 6e éd., Oxford, Blackwell.
- DEPRAETERE, Ilse & VERHULST, An, 2008, « Source of Modality : A Reassessment », *English Language and Linguistics*, vol. 12, n°1, 1-25.
- DIK, Simon, 1989, *The Theory of Functional Grammar*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- GOLDBERG, Adele, 1995, *Constructions : A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, Chicago, University of Chicago Press.
- GOLDBERG, Adele, 2006, *Constructions at Work : The Nature of Generalization in Language*, Oxford, Oxford University Press.
- GOSSELIN, Laurent, 2010, *Les Modalités en français : La validation des représentations*, Amsterdam, Rodopi.
- GOSSELIN, Laurent, 2015, « De l'opposition *modus / dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. » *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CX-1, pp.1-50.
- KRAZEM, Mustapha, 2007, « Infinitif et nominalisation : une seule ou deux catégories ? », *L'Information Grammaticale*, n°114, 46-52.
- KRAZEM, Mustapha, 2012, « Décrire l'infinitif par les genres de discours », in C. DESPIERRES, M. KRAZEM (dir.), *Quand les genres de discours provoquent la grammaire... et réciproquement*, Lambert-Lucas, 143-171.

- LYONS, John, 1977, *Semantics*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press.
- MARTINET, André, 1980, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MEL'ČUK, Igor, 1988, *Dependency Syntax : Theory and Practice*, Albany, State University of New York Press.
- MEL'ČUK, Igor, 1996, « Le modèle linguistique Sens-Texte : Vertus descriptives », Chaire internationale, Paris, Collège de France.
- NICOL, Fabrice, 1998, « De la syntaxe à l'interprétation : grammaire générative et sémantique cognitive », *Cycnos*, vol. 15, n° spécial, 3-18.
- NOOREEDA, Khodabocus, 2014, « L'infinitif : quelle catégorie ? », *4ème CMLF*, EDP Sciences, 2249-2263.
- PALMER, Frank, 1979, *Modality and the English Modals*, Londres, Longman.
- PALMER, Frank, 1986, *Mood and Modality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- REMI-GIRAUD, Sylvianne, 1988, « Les grilles de Procuste », in Sylvianne REMI-GIRAUD (dir.), *L'Infinitif*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 11-68.
- RIEGEL, Martin, 2016, « (Faire) une grammaire du français (d'aujourd'hui) : pratique et théorie », *Synergies Pays Scandinaves*, n°11-12, 81-112.
- RUWET, Nicolas, 1984, « Je veux partir/*Je veux que je parte. De la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l'infinitif en français », *Cahiers de grammaire*, n°7, 74-138.
- TESNIERE, Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- VAN DER AUWERA, Johan & PLUNGIAN, Vladimir, 1998, « Modality's Semantic Map », *Linguistic Typology*, vol. 2, n°1, 79-124.
- VAN DER AUWERA, Johan & ZAMORANO AGUILAR, Alfonso, 2015, « The History of Modality and Mood », in Jan NUYTS (éd.), *The Oxford Handbook of Modality and Mood*, Oxford, Oxford University Press, 9-28.
- WILMET, Marc, 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette/Duculot.

Annexe : Table des figures

1.	Figure 1: Stemma Coréférence simple	52
2.	Figure 2 : Stemma paramétré du type 1a	52
3.	Figure 3 : Stemma coréférence complexe	53

4.	<u>Figure 4 : Stemma paramétré du type 1b</u>	54
5.	<u>Figure 5 : Stemma paramétré du type 2</u>	55
6.	<u>Figure 6 : Stemma de la structure à Mvol multiples</u>	57
7.	<u>Figure 7 : Stemma paramétré du Type 3</u>	57